

Livret d'accueil de la résidence « *Heures Claires* »  
Conformément au code de l'action sociale et des familles et à la loi n°2002-2 du 2  
janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

**Pour tous renseignements**

Le personnel administratif est à la disposition des résidents et du public :

**Du lundi au vendredi**  
**De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30**  
**Et le samedi de 8h30 à 12h30**

Vous pouvez également nous contacter au :

**Tél : 03.27.23.78.00**

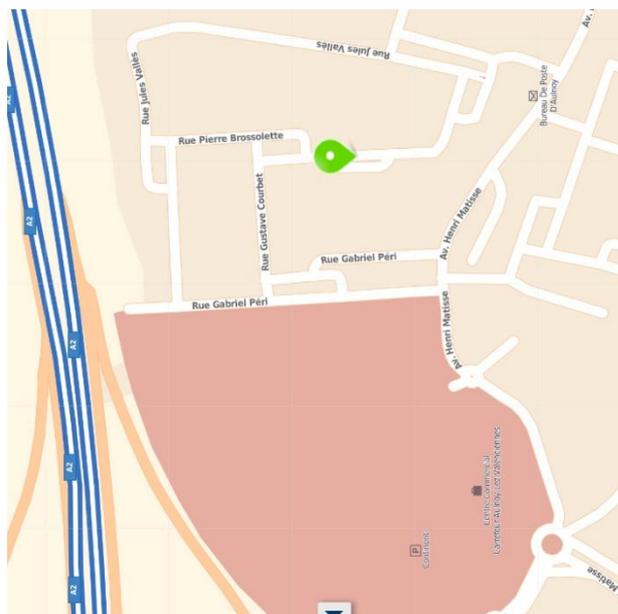
**Fax : 03.27.23.78.99**

Email : [cdesages.accueil@cdesages.com](mailto:cdesages.accueil@cdesages.com) ou visiter notre site internet : [www.cdesages.com](http://www.cdesages.com)



Comité deS AGES du Pays Trithois

Par Courrier : Comité deS AGES du Pays Trithois  
Rue Pierre Brossolette – Aulnoy lez valenciennes  
BP 70355  
59304 VALENCIENNES CEDEX



Ensemble, donnons plus de vie à leurs jours

Comité deS AGES du Pays Trithois  
Rue Pierre Brossolette  
BP N°70355  
Aulnoy Lez Valenciennes  
59304 VALENCIENNES CEDEX

Tél. : 03 27 23 78 00  
Fax : 03 27 23 78 99  
Site web : [www.cdesages.com](http://www.cdesages.com)

## Les valeurs de la résidence « Heures Claires »

---

### **1. L'individualisation et la personnalisation du service qui demeure inscrit dans le collectif**

Personnalisation du service et complémentarité des services proposés

### **2. La valorisation et la reconnaissance de l'individu**

Connaissance des histoires de vie et développement de l'utilité sociale de chaque individu

### **3. Le respect et la transmission des valeurs**

S'inscrire dans l'histoire pour « ancrer » les projets futurs

Reconnaissance du travail fourni par les anciens

Transmission de l'expérience, des savoirs et des valeurs

### **4. Le respect de l'individu**

En termes de communication

Par l'adaptation de la structure à la personne

Dans le respect de son histoire, de ses valeurs

En respectant son intimité, en développant la notion de domicile individuel, même dans une structure collective

### **5. L'accompagnement**

Jusqu'au bout de la vie et chez soi

Dans les différentes étapes de la vie (être âgé, ce n'est pas être malade)

Dans un but de préservation de l'autonomie

Pour favoriser le sentiment d'utilité sociale

En laissant la place à la famille

### **6. La convivialité**

En développant la notion de « chez soi »

En préservant l'esprit « grande famille » qui fédère la Personne Âgée, la famille et l'équipe.

### **7. Le plaisir**

Partage par tous, Personnes Âgées, familles, Personnels

Lié à la notion de satisfaction

Développé grâce à un souci de confort, de bien être

Favorisé grâce à la liberté, liberté de désirer, de dire non, d'être maître de ses choix.

## La résidence

---

La résidence est gérée par le Président du Comité deS AGES du Pays Trithois et les 4 vice-présidents. Leur rôle est d'assurer la gestion administrative, financière et technique de la résidence. Ils exécutent les décisions du Comité syndical.

**Le comité syndical**, instance décisionnelle, définit la politique générale de la résidence et délibère sur différents points. Il est présidé par le Président du Comité deS AGES du Pays Trithois. Il se réunit au moins quatre fois par an.

### **Le conseil de la vie sociale**

N'ayant eu aucune candidature lors des dernières élections du Conseil de la vie sociale, un procès verbal de carence, conformément au décret n°2005-1367 du 2 novembre 2005, a été dressé en date du 10 février 2015.

La résidence accueille des personnes âgées de 60 ans et plus (sauf dérogation).

La résidence « *Heures Claires* » est un établissement public entrant dans la catégorie des établissements sociaux et médico-sociaux tels que définis dans la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Sa capacité d'accueil est de 49 appartements (46 T1 et 3 T2)

Elle est située au cœur d'Aulnoy lez valenciennes, à proximité du centre-ville, de la zone commerciale « Carrefour ».

A proximité également d'un arrêt de Tram et de bus.

La résidence relève de la réglementation applicable aux établissements recevant du public de type J. A ce titre, elle bénéficie d'un avis favorable de la commission sécurité et d'accessibilité.

## Votre confort



La résidence dispose d'appartements T1 et appartements T2

### **L'appartement T1 mesure 36 m2 et comprend :**

Une salle d'eau équipée d'une douche et d'un WC, lavabo

Le logement est pourvu : une prise de téléphone (abonnement France Télécom),

d'une antenne de télévision collective, d'un détecteur d'incendie (il est autorisé de fumer dans l'appartement mais pas dans son lit). Le logement est pourvu : une prise de téléphone (abonnement France Télécom), d'une antenne de télévision collective, d'un détecteur d'incendie (il est autorisé de fumer dans l'appartement mais pas dans son lit).

### **L'appartement T2 mesure 59 m2 et comprend :**

Une salle d'eau équipée d'une douche et d'un WC, lavabo, d'une chambre, d'une cuisine et d'une salle à manger

Le logement est pourvu : une prise de téléphone (abonnement France Télécom), d'une antenne de télévision collective, d'un détecteur d'incendie (il est autorisé de fumer dans l'appartement mais pas dans son lit). Le logement est pourvu : une prise de téléphone (abonnement France Télécom), d'une antenne de télévision collective, d'un détecteur d'incendie (il est autorisé de fumer dans l'appartement mais pas dans son lit).

L'entretien de l'appartement, ainsi que les petites réparations sont à la charge du résident.

## VOTRE BIEN-ETRE

## Les services proposés

**L'entretien du linge :** L'ensemble du linge est entretenu par le résident, vous avez néanmoins la possibilité de donner votre linge à notre prestataire extérieur, le coût de cette prestation vous sera ajouté sur votre facture mensuelle. Une partie du linge est codé par la résidence, l'autre partie est à marquer par la famille.

**Salon de coiffure :** des coiffeuses peuvent intervenir dans la résidence, le montant de la prestation est à la charge du résident.

**Le courrier** : Le courrier est distribué chaque jour, sauf pendant le week-end. Le résident peut déposer son courrier à l'accueil, il sera relevé chaque jour sauf le week-end.

**Cultes** : Une fois par mois, un office de culte catholique est célébré.

**Les biens et valeurs personnels** : lors de son admission, le résident est informé, en vertu de la loi n°92.614 du 6 juillet 1992 et du décret du 27 mars 1993 relatifs à la responsabilité du fait des vols, pertes et détérioration des objets déposés, de la possibilité d'avoir un coffre-fort dans l'appartement.

### **La restauration :**

Le repas est servi en salle de restaurant à partir de 12h :

#### **La composition du repas du midi**

Entrée (crudités, cuidités ou charcuterie) - Plat protidique

Plat légumes + féculents - Fromages - Micro beurre - Pain artisanal

Dessert (fruit de saison ou yaourt, dessert lacté ou pâtisserie)

Café - Potage pour le soir

La préparation des repas est entièrement réalisée sur place. Les menus sont établis sur 4 semaines et respectent les principes de l'équilibre nutritionnel des personnes âgées. Ils tiennent également compte des habitudes alimentaires locales et des produits disponibles selon les saisons. Les plats sont essentiellement réalisés à base de produits frais.

Une commission restauration se réunit mensuellement pour évaluer la qualité des repas servis. Cette instance est composée du directeur, de résidents et de représentants du personnel.

La résidence a mis en place et applique la méthode HACCP dont le but est de prévenir les risques sanitaires liés à la restauration collective.

Si vous le souhaitez, vous pouvez inviter les personnes de votre choix à déjeuner, à la condition de réserver auprès de l'accueil (du lundi au vendredi) au moins 72h à l'avance. Les invitations relèvent d'une facturation particulière dont les prix sont consultables sur le site internet, sur l'annexe au prix de journée du Contrat de séjour.

### **Les animations :**

L'animation est un soin, le soin est une animation, c'est pourquoi, elle est intégrée dans la démarche d'accompagnement personnalisé.

Elle s'organise selon deux principes :

En collectifs, activités de groupe, sorties, rencontres intergénérationnelles...

Ces animations sont organisées par l'animatrice de l'établissement.

Individuelles, ces animations seront proposées par le personnel de la résidence en lien avec l'animatrice.

Vous pouvez télécharger le programme d'animation sur notre site internet : [www.cdesages.com](http://www.cdesages.com)

Des animations festives sont également organisées au sein de la résidence afin de marquer les événements du calendrier (anniversaires, Noël des enfants du personnel, dégustations de produits primeurs etc.), de même, des sorties/ballades sont régulièrement prévues, notamment lors des beaux jours.

## L'ADMISSION

La demande d'admission doit être adressée auprès de la direction de la résidence. Elle sera examinée conjointement par le médecin coordonnateur et par le cadre de santé, après éventuel du médecin traitant.

L'admission est ensuite prononcée par le directeur.

Le dossier administratif d'admission est composé :

1. Du contrat de séjour signé
2. Du règlement de fonctionnement signé,
3. Dossier d'accompagnement gérontologique
4. Attestation de carte vitale, carte mutuelle
5. Attestation d'assurance responsabilité civile
6. Avis d'imposition, ou de non imposition,
7. Justificatifs des ressources (dossier APA, Allocation logement, demande d'aide sociale)
8. RIB/RIP
9. Chèque de dépôt de garantie
10. Livret de famille

## Les tarifs

---

Le tarif hébergement est fixé par arrêté de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Nord. Il est révisés chaque année.

La prestation hôtelière est facturable selon un tarif révisable au moins chaque année par décision du comité syndical.

Les paiement des frais de séjour doit être effectué mensuellement à terme à échoir, au plus tard le deuxième mardi du mois en cours.

La résidence répond aux normes pour l'attribution de l'allocation logement, permettant aux résidents qui remplissent les critères nécessaires, d'en bénéficier.

Cette demande est à faire par le personnel administratif de la résidence.

## Respect de la vie privée et de la dignité

---

Une attitude générale de respect impliquant réserve et discrétion s'applique à chaque agent, tout corps de métier confondu et à tout moment.

Le résident est respecté dans :

**Sa vie privée** : le personnel est tenu au secret professionnel et ne doit divulguer aucune information.

Sa liberté d'opinion et d'expression : la liberté et le mode de vie son respectés, sous réserve de conditions acceptables et sécuritaires pour le résident.

Le code de la santé publique prévoit que toute personne majeure peut désigner « une personne de confiance » qui sera consultée au cas où le résident ne pourrait plus exprimer sa volonté.

Le principe de la Charte des droits et libertés de la personne accueillie doit être respecté

## Règles de confidentialité

---

La résidence s'engage auprès des résidents à la confidentialité des informations recueillies afin de mettre en œuvre son séjour. L'ensemble du personnel est tenu au secret professionnel.

Certaines informations dites « confidentielles » sont cependant échangées entre les professionnels dans le cadre du secret partagé, afin de développer un accompagnement de qualité.

De plus, dans le cadre de la loi « Informatique et libertés » du 06/01/1978, les données collectées sur les résidents sont exclusivement destinées à la résidence. La loi garantit d'ailleurs un droit d'accès et de rectification de ces informations.

## Promotion de la bientraitance

---

L'équipe encadrante et les professionnels de la résidence sont actifs au quotidien dans le but de développer une culture bienveillante. C'est une démarche à la fois collective et individuelle, elle repose sur une remise en question constante des pratiques et de l'organisation. Elle vise un accompagnement bientraitant de la personne âgée et de sa famille afin de répondre aux mieux à leurs attentes, leurs besoins dans le respect de leurs droits et libertés.

## Visites, sorties

---

Les résidents peuvent recevoir librement leur famille et amis, au cours de la journée. Cependant pour des raisons de sécurité, les portes de la résidence sont fermées du lundi au vendredi à 18h, le samedi à 12h30 et le dimanche toute la journée.

Les résidents peuvent sortir librement, une clé pour accéder librement à la résidence est mise à leur disposition.

## VOS INTERLOCUTEURS

### Au sein de la résidence

---

Monsieur Christien VALETTE, Directeur Général des Services du Comité deS AGES du Pays Trithois  
Monsieur Denis RODOT, Directeur  
Madame Emeline FILLEUR-DUPUIS, médecin coordonnateur  
Monsieur Laurent GILLERON, Cadre de santé

### A l'extérieur de la résidence

---

Personne qualifiée sur le territoire valenciennois :

*Alain MASCLET*

*03.27.24.68.71*

*06.08.53.28.03*

*[Masplet.a@orange.fr](mailto:Masplet.a@orange.fr)*

*Marie-Ghislaine PARENT*

*03.27.29.13.50*

*06.25.83.64.19*

*[Mgparent59@aol.com](mailto:Mgparent59@aol.com)*

### Les numéros utiles

---

**ARS Nord-Pas-de-Calais (Agence Régionale de Santé)**

Tel : 03.62.72.77.77

Fax : 03.62.72.88.75

Mail : [ars-npdc-signal@ars.sante.fr](mailto:ars-npdc-signal@ars.sante.fr)

**Conseil Départemental du Nord Tél : 03.59.73.59.59**

**ALMA (Allo Maltraitance des Personnes Âgées) : 39.77**